



COOKING CITY

Conditions générales de vente des cours de cuisine pour les particuliers

Article 1- Objet :

Cooking City propose des cours de cuisine pour les particuliers dont les différentes formules sont présentées sur son site internet à l'adresse <https://cookingcity.fr>.

Le contenu du cours, son lieu, ses dates et horaires ainsi que son prix sont présentés sur le site internet.

L'achat d'un ou plusieurs cours de cuisine implique de la part du client l'acceptation sans réserve des présentes conditions générales de vente en vigueur au jour de l'inscription au cours, telles qu'elles apparaissent sur le site internet de Cooking City (<https://cookingcity.fr>).

Le client garantit avoir la capacité juridique pour contracter valablement les produits et services proposés par Cooking City sur le site <https://cookingcity.fr>

Article 2- Inscription aux cours :

L'inscription aux cours de cuisine se fait via le site internet de Cooking City ou par téléphone, dans la limite des places disponibles.

L'inscription peut être effectuée tant que le cours est ouvert à la réservation sur le site internet de Cooking City.

L'inscription devient définitive à réception d'un e-mail de confirmation de Cooking City.

Cooking City se réserve le droit d'annuler la réservation lorsque l'identité du client ou son adresse e-mail sont inexactes.

Article 3- Tarifs et modalités de règlement:

Le prix du cours est celui qui figure sur le site internet de Cooking City au jour de la réservation.

Les prix sont exprimés en euros TTC.

Le règlement du prix du cours est dû à compter de l'inscription au cours, dès confirmation par Cooking City. Le prix du cours de cuisine doit être payé par le client au plus tard le jour du cours, au lieu de réalisation du cours de cuisine. En application de la loi du 4 août 2008, toute somme non payée 30 jours après le cours de cuisine donne lieu, sans mise en demeure préalable, au paiement d'intérêts de pénalités de retard au taux de trois fois le taux légal en vigueur.

Le règlement peut être réalisé en espèces, par carte bancaire, par chèque libellé à l'ordre de Cooking City ou par titres restaurants.

Le règlement peut également être réalisé par un Très Bon Cadeau de Cooking City ou par tout autre bon cadeau accepté par Cooking City au jour où le cours de cuisine est dispensé (notamment, bon Smartbox, bon Wonderbox, Groupon, bon Fnac ou France Billets). La liste actualisée des bons cadeaux acceptés par Cooking City est affichée dans l'atelier.

Les cartes bancaires émises par des banques domiciliées hors de France doivent obligatoirement être des cartes bancaires internationales.

Les chèques doivent être libellés en euros et tirés sur une banque domiciliée en France ou à Monaco.

Article 4- Inscription à un cours pour un nombre de participants égal ou supérieur à 3 personnes :

Toute inscription à un cours de cuisine pour un nombre de participants égal ou supérieur à trois personnes doit faire l'objet d'une réservation. Celle-ci donne lieu à l'établissement d'un acompte de garantie, de 10% du prix du cours réservé.

Mode de paiement par chèque : libellé à l'ordre de Formacity et doit être envoyé dans les meilleurs délais à l'adresse :

Formacity
13 - 17 Passage du Ponceau
75002 Paris

Mode de paiement par virement :

TITULAIRE : FORMACITY
IBAN : FR76 3000 3040 2600 0201 7761 010
BIC : SOGEFRPP

L'inscription au cours ne devient définitive qu'à réception du chèque de garantie par Cooking City. Elle donne lieu à un e-mail de confirmation de Cooking City. Le chèque de garantie est restitué au client après paiement du cours, lequel intervient le jour du cours, selon les modalités précisées à l'article 3 ci-dessus.

Après la demande d'inscription au cours, toute diminution du nombre de participants ou annulation globale de la participation est soumise aux conditions suivantes :

- Toute diminution du nombre de participants communiquée par écrit à Cooking City au plus tard cinq jours calendaires avant le jour du cours réservé entraînera une diminution proportionnelle du prix global du cours, sans pénalité. Cooking City restituera au client le chèque de garantie après paiement du cours.
- Toute diminution du nombre de participants communiquée par écrit à Cooking City moins de cinq jours calendaires avant le jour du cours réservé ne pourra donner lieu à une diminution du prix globale du cours. Cooking City encaissera le chèque de garantie pour payer la part des personnes ayant effectivement participé au cours et le préjudice résultant de la défection tardive des non participants.
- L'annulation globale de la participation communiquée par écrit à Cooking City au plus tard cinq jours calendaires avant le jour du cours réservé n'entraînera pas de pénalité. Cooking City restituera au client le chèque de garantie, par courrier simple.
- L'annulation globale de la participation communiquée par écrit à Cooking City moins de cinq jours calendaires avant le jour du cours réservé entraînera application d'une pénalité, du montant du chèque de garantie. Cooking City encaissera le chèque de garantie en paiement de la pénalité.

Article 5- Absence de droit de rétractation

Les cours de cuisine dispensés par Cooking City constituent une prestation de services de restauration fournie à une date ou selon une périodicité déterminée par application des dispositions de l'article L 121-20-4 du Code de la consommation.

En conséquence, le client est informé qu'il ne bénéficie pas du droit de rétractation prévu par les dispositions de l'article L 121-19 du Code de la consommation.

Article 6- Responsabilité :

Cooking City se réserve le droit d'annuler un cours de cuisine en cas de force majeure et une telle annulation ne pourra engager sa responsabilité.

Le client reconnaît et accepte que l'approvisionnement en produits destinés au cours de cuisine est soumis aux aléas du marché, en particulier pour certains produits saisonniers ou à caractère exceptionnel.

Le client accepte en conséquence que Cooking City procède à quelques ajustements sur une recette initialement proposée pour un cours donné en fonction de la disponibilité des produits. Lorsque de

tels ajustements ne modifient pas fondamentalement la recette ou son esprit, le cours est maintenu et ces ajustements ne donnent pas lieu à un remboursement du prix, total ou partiel.

Lorsque les aléas du marché contraignent Cooking City à modifier fondamentalement la recette proposée, Cooking City se réserve le droit d'annuler le cours réservé et de reprogrammer celui-ci pour une date ultérieure. Cooking City en informera le client dans les meilleurs délais, reprogrammera le cours à une date ultérieure et réservera une place au client si ce dernier le souhaite.

Les cours de cuisine impliquent la participation active du client. Ce dernier accepte de se montrer vigilant et de se soumettre aux consignes d'hygiène et de sécurité qui lui sont données par Cooking City, pour le bon déroulement du cours.

Cooking City ne pourra pas être tenu responsable des dommages causés à la personne du client ou à ses biens lors des exercices de cuisine.

Cooking City ne pourra pas être tenu responsable de tout dommage ou perte des objets et effets personnels apportés par le client. A l'issue du cours, le client qui souhaite reproduire une recette proposée par Cooking City le fait sous sa responsabilité. Il lui appartient de veiller à ce qu'aucun risque ne résulte de la préparation de la recette ou de la consommation des produits qu'il aura acquis de lui-même. Cooking City ne pourra pas être tenu responsable du résultat d'une recette réalisée par le client, sous sa responsabilité, au motif qu'elle aurait été préalablement proposée lors d'un cours.

Les recettes envoyées au client à l'issue du cours ne reproduisent pas nécessairement l'ensemble des informations et données communiquées au client pendant le cours. Cooking City veille à ce que ces documents ou fichiers reproduisent les informations principales qui permettent au client, en combinaison avec les enseignements reçus de Cooking City pendant le cours, de réaliser la recette proposée pendant le cours.

Le client a la possibilité d'emporter les plats préparés pendant le cours pour les consommer hors de Cooking City, sous sa responsabilité. Les plats doivent être conservés au frais et consommés dans la journée. Cooking City ne pourra pas être tenu responsable des dommages résultant de la consommation des plats préparés dans un atelier et consommés hors de celui-ci.

Article 7- Propriété :

Les recettes proposées par Cooking City, élaborées pendant le cours et/ou dont une copie est envoyée par e-mail à l'issue du cours sont la propriété de Cooking City.

La reproduction, la représentation et la publication des recettes proposées par Cooking City sont autorisées pour un usage exclusivement privé ou non-commercial, sous réserve de respecter la paternité de la recette en indiquant, sur le support de diffusion ou de présentation de la recette et au bas de celle-ci, de façon apparente et lisible, la mention « *recette proposée par Cooking City* ».

Article 8- Confidentialité et données personnelles :

Les informations recueillies lors de la réservation d'un cours font l'objet d'un traitement informatique destiné à assurer un meilleur suivi de la réservation. Cooking City veille à ce que ces données soient maintenues confidentielles. Elles ne sont pas communiquées à d'éventuels partenaires commerciaux ni à des tiers, sauf autorisation expresse et préalable du client.

Les informations recueillies peuvent être utilisées par Cooking City pour proposer au client ultérieurement les offres commerciales et tenir le client informé des produits, des services et des événements proposés par Cooking City.

Le site <https://cookingcity.fr> et le fichier de données collectées à partir de celui-ci sont en cours d'enregistrement auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

Conformément à la loi «*informatique et libertés*» du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, le client bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui le concernent, qu'il peut exercer en s'adressant à :

Formacity
13 – 17 Passage du Ponceau
75002 Paris

Le client peut également, à tout moment s'opposer au traitement des données le concernant ou modifier les informations le concernant à partir de la rubrique « mon compte/ma cuisine », sur le site internet <https://cookingcity.fr>.

Article 9- Différend :

Les présentes conditions générales de ventes sont soumises à la loi française.

Toute réclamation en relation avec un cours de cuisine doit être adressée par écrit à Cooking City, 17, passage du ponceau, 75002, Paris ou par e-mail contact@cookingcity.fr ou par téléphone au 00 33 (0)1 44 82 58 01.

Les données enregistrées sur le site <https://cookingcity.fr> peuvent être utilisées à titre de preuve des communications entre les parties, des réservations réalisées par le client et des transactions passées entre Cooking City et le client.

Tout différend entre Cooking City et le client relatif à ces conditions générales de vente ou à la réalisation d'un cours de cuisine, à défaut de solution amiable, sera de la compétence des Tribunaux du ressort de la Cour d'Appel de Paris.

Conditions générales de vente et d'utilisation du Très Bon Cadeau

Article 1- Objet

Cooking City offre à la vente un bon d'achat sous le terme « Très Bon Cadeau ».

Le Très Bon Cadeau est un mode de paiement que son bénéficiaire peut utiliser pour acheter un certain nombre de produits et prestations offerts à la vente par Cooking City, selon les conditions exposées ci-après.

Le Très Bon Cadeau est utilisable exclusivement à l'atelier Cooking City établis en France et qui est partenaire de l'opération Très Bon Cadeau.

Le Très Bon Cadeau est utilisable exclusivement pour paiement hors promotion.

Le Très Bon Cadeau n'est pas nominatif. Il peut être acheté par une personne (« l'acheteur ») et être utilisé par un tiers («le bénéficiaire»).

La commande et l'achat d'un ou plusieurs Très Bon Cadeau et leur utilisation implique de la part de l'acheteur et du bénéficiaire l'acceptation sans réserve des présentes conditions générales de vente et d'utilisation en vigueur au jour de la commande et de l'achat, telles qu'elles apparaissent sur le site internet de Cooking City (<https://cookingcity.fr>).

L'acheteur et le bénéficiaire du Très Bon Cadeau garantissent avoir la capacité juridique pour souscrire valablement au Très Bon Cadeau et aux produits et prestations offerts à la vente par Cooking City à tout bénéficiaire d'un Très Bon Cadeau.

Article 2- L'acheteur et le Très Bon Cadeau

La commande et l'achat du Très Bon Cadeau se fait via le site internet de Cooking City <https://cookingcity.fr> ou à l'atelier Cooking City (<https://cookingcity.fr/fr/cadeau>).

L'acheteur choisit la valeur monétaire et/ou le temps de participation aux cours de cuisine qu'il souhaite affecter au Très Bon cadeau.

L'acheteur peut choisir d'affecter au Très Bon Cadeau une valeur monétaire, parmi les valeurs proposées par Cooking City ou une valeur libre, sous réserve d'un minimum de 60 € TTC et d'un maximum de 110 € TTC. La valeur choisie offre au bénéficiaire du Très Bon Cadeau le droit d'acheter les produits et prestations offerts par Cooking City, dans la limite de cette valeur.

L'acheteur peut également choisir d'affecter au Très Bon Cadeau un temps de participation aux cours de cuisine proposés par Cooking City, en fonction des temps proposés par Cooking City pour le Très Bon Cadeau. Le temps choisi offre au bénéficiaire du Très Bon Cadeau le droit de participer aux cours de cuisine offerts par Cooking City, dans la limite de ce temps.

Le prix du Très Bon Cadeau dépend de la valeur monétaire ou du temps de participation au cours qui est choisi par l'acheteur. Le prix est communiqué à l'acheteur lors de la commande sur le site internet ou en boutique. Le prix s'entend Toutes Taxes Comprises. Les prix peuvent être consultés sur le site internet de Cooking City.

Les frais de port s'ajoutent au prix. Ils sont communiqués à l'acheteur lors de la commande/achat du Très Bon Cadeau et sont également accessibles sur le site internet <https://cookingcity.fr>.

Une fois payé, le Très Bon Cadeau n'est ni remboursable ni échangeable.

Article 3- Les modalités de paiement du Très Bon cadeau

3.1. Le paiement en ligne par carte bancaire

Le Très Bon cadeau peut être payé via le site internet de Cooking City, par carte bancaire.

L'envoi du Très bon cadeau ne sera effectué qu'après confirmation du paiement par l'établissement bancaire de Cooking City.

3.2. Le paiement par chèque à l'issue d'une commande en ligne du Très Bon Cadeau

Le Très Bon cadeau peut également être commandé via le site internet de Cooking City et être payé par chèque.

Celui-ci doit être établi à l'ordre de Formacity et envoyé à l'adresse ci-dessous :

Formacity
Service Cadeau
13 – 17 Passage du Ponceau
75002 Paris.

La commande est validée à réception du chèque et Cooking City en informe l'acheteur par l'envoi d'un e-mail de confirmation.

3.3. Le paiement dans l'une des boutiques de Cooking City

Le Très Bon cadeau peut également être payé en boutique, par carte bancaire, espèces ou par chèque libellé à l'ordre de Cooking City.

3.4. Réserves sur les modes de paiement

Les cartes bancaires émises par des banques domiciliées hors de France doivent obligatoirement être des cartes bancaires internationales.

Cooking City se réserve le droit de refuser ou d'annuler la commande ou l'achat du Très Bon Cadeau lorsque l'identité de l'acheteur ou ses coordonnées sont inexactes.

Article 4- Traitement et livraison du Très Bon Cadeau

Cooking City s'engage à traiter puis à expédier le Très Bon Cadeau sous trois jours ouvrés à compter de la réception du règlement bancaire ou du chèque.

Le Très Bon Cadeau est ensuite acheminé par les services de la poste, par courrier suivi. Cooking City met à la disposition de l'acheteur un espace personnel sur le site internet <https://cookingcity.fr> pour lui permettre de suivre en temps réel l'état du traitement et de la livraison du Très Bon Cadeau à partir du numéro du courrier suivi.

Le numéro du courrier suivi est communiqué à l'acheteur avec la confirmation de la commande/achat et se retrouve à tout instant dans l'espace personnel « mon compte » de l'acheteur sur le site internet de Cooking City.

Article 5-Droit de rétractation

Conformément aux dispositions de l'article L 121.20 du Code de la Consommation, l'acheteur dispose d'un délai de 7 jours pour exercer son droit de rétractation sans avoir à justifier de motifs, ni à payer de pénalités, à l'exception des frais de retour du Très Bon Cadeau.

Le délai mentionné ci-dessus court à compter de la réception du Très Bon Cadeau par l'acheteur ou le bénéficiaire.

Les frais de retour du Très Bon Cadeau sont à la charge de l'acheteur. Seul le Très Bon Cadeau retourné sans délai et en parfait état pourra être remboursé.

Le Très Bon Cadeau doit être retourné à l'adresse suivante :

Formacity
Service Cadeau
13 – 17 Passage du Ponceau
75002 Paris.

Tout retour effectué dans les conditions du présent article donnera lieu à un remboursement du Très Bon Cadeau au plus tard dans les trente jours à compter de la réception du Très Bon Cadeau en parfait état.

Article 6- Le bénéficiaire et le Très Bon Cadeau

Le Très Bon Cadeau est utilisable exclusivement auprès de l'atelier Cooking City établis en France et qui est partenaire de l'opération Très Bon Cadeau.

Le Très Bon Cadeau octroie à son bénéficiaire :

- une valeur monétaire lui permettant d'acheter les produits et prestations offerts à la vente par Cooking City (à l'exception d'un autre Très Bon Cadeau), dans la limite de cette valeur,
- ou un temps de participation aux cours de cuisine offerts à la vente par Cooking City dans la limite de ce temps ;

Lorsque le Très Bon Cadeau permet au bénéficiaire d'acheter les produits et prestations offerts à la vente par Cooking City, ces produits et prestations sont exclusivement les suivants : les cours de cuisine pour les particuliers offerts à la vente par l'atelier de Cooking City partenaire de l'opération Très Bon Cadeau, les produits offerts à la vente dans les différentes boutiques de Cooking City partenaires de l'opération Très Bon Cadeau.

Les achats des produits et prestations offerts à la vente par Cooking City avec le Très Bon Cadeau sont soumis aux conditions générales de vente respectives des produits et prestations concernés, en vigueur à leur date d'achat et accessibles sur le site internet de Cooking City.

Le bénéficiaire utilise librement le Très Bon Cadeau dans la limite de la valeur monétaire et du temps de participation restant au crédit du Très Bon Cadeau.

L'achat en boutique d'un produit ou d'une prestation Cooking City avec le Très Bon Cadeau est soumis à la présentation de l'original du Très Bon Cadeau.

Le bénéficiaire ne peut pas utiliser la valeur d'un Très Bon Cadeau pour acheter un autre Très Bon Cadeau.

Le Très Bon Cadeau est valable un an à compter de sa date d'achat.

Le Très Bon Cadeau n'est ni remboursable ni échangeable.

Les informations sur le crédit de valeur monétaire et/ou de temps attaché au Très Bon Cadeau sont conservées par Cooking City. Le bénéficiaire peut accéder à ces informations depuis le site internet de Cooking City, dans l'espace Très Bon Cadeau.

En cas de perte ou de vol de la carte Très Bon Cadeau, Cooking City peut, à la demande du bénéficiaire et sur **présentation du ticket d'activation**, désactiver à distance la carte Très Bon Cadeau et lui renvoyer par courrier une nouvelle carte Très Bon Cadeau, affectée du solde existant sur le compte Très Bon Cadeau au jour de la déclaration de perte ou de vol. Cette nouvelle carte est facturée 10 € TTC auxquels s'ajoutent les frais de port.

Article 7-Confidentialité et données personnelles

Les informations recueillies lors de la commande et l'achat d'un Très Bon Cadeau font l'objet d'un traitement informatique destiné à assurer un meilleur suivi. Cooking City veille à ce que ces données soient maintenues confidentielles. Elles ne sont pas communiquées à d'éventuels partenaires commerciaux ni à des tiers, sauf autorisation expresse et préalable de l'acheteur et du bénéficiaire.

Les informations recueillies peuvent être utilisées par Cooking City pour proposer au client ou au bénéficiaire ultérieurement les offres commerciales et tenir ces derniers informés des produits, des services et des événements proposés par Cooking City. Ces derniers peuvent s'y opposer depuis la partie « mon compte » du site internet de Cooking City.

Le site <https://cookingcity.fr> et le fichier de données collectées à partir de celui-ci sont en cours d'enregistrement auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

Conformément à la loi «informatique et libertés» du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, l'acheteur et le bénéficiaire bénéficient d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui les concernent, qu'ils peuvent exercer en s'adressant à Formacity, 13 – 17 Passage du Ponceau, 75002 Paris. L'acheteur et le bénéficiaire peuvent également, à tout moment, s'opposer au traitement des données les concernant ou modifier les informations les concernant à partir de la rubrique « mon compte», sur le site internet <https://cookingcity.fr>.

Article 8-Différend

Les présentes conditions générales de ventes et d'utilisation du Très Bon Cadeau sont soumises à la loi française.

Toute réclamation à l'occasion de la commande ou de l'achat d'un Très Bon Cadeau ou de son utilisation doit être adressée par écrit à Formacity
Service Cadeau
13 – 17 Passage du Ponceau
75002 Paris.

ou par e-mail (contact@cookingcity.fr) ou par téléphone au 00 33 (0)1 44 82 58 01.

Les données enregistrées sur le site <https://cookingcity.fr> peuvent être utilisées à titre de preuve des communications entre les parties, des commandes prises par l'acheteur et des transactions passées par Cooking City avec l'acheteur ou le bénéficiaire.

Tout différend de Cooking City avec l'acheteur ou le bénéficiaire relatif à ces conditions générales de vente et d'utilisation, à défaut de solution amiable, sera de la compétence des Tribunaux du ressort de la Cour d'Appel de Paris.

Conditions générales de vente des cours pour les événements privés

Article 1-Objet :

Cooking City propose des cours de cuisine sur mesure pour les entreprises ou les groupes de particuliers sous le terme Evènements. Les différentes formules d'Evènements sont présentées sur le site internet de Cooking City à l'adresse <https://cookingcity.fr>.

Le contenu de l'Evènement, son lieu, ses dates et horaires ainsi que son prix sont présentés sur devis, après discussion avec le client.

Le devis est communiqué au client par écrit, par e-mail, télécopie ou lettre.

L'acceptation du devis par écrit (notamment, e-mail, télécopie, lettre, bon de commande) par le client implique de la part de ce dernier l'acceptation sans réserve des présentes conditions générales de vente en vigueur au jour de la communication du devis, telles qu'elles apparaissent sur le site internet de Cooking City (<https://cookingcity.fr>).

Le client garantit avoir la capacité juridique pour contracter valablement les produits et services proposés par Cooking City sur le site <https://cookingcity.fr>

Article 2-Réservation de l'Evènement :

Lors de l'acceptation du devis par le client, celui-ci est tenu de payer un acompte de 55 % du montant Toutes taxes comprises du prix de l'Evènement. Le paiement de l'acompte doit intervenir au plus tard 15 jours calendaires avant l'Evènement. L'acompte est dû, même en cas d'annulation ultérieure de l'Evènement, dans les conditions exposées à l'article 6 ci-après.

La réservation de l'Evènement au profit du Client est définitive à réception de l'acompte. Cette réception donne lieu à une confirmation écrite par Cooking City (notamment, e-mail, télécopie ou lettre) Avant le paiement de l'acompte, la réservation de l'Evènement n'est que provisoire. Tout

paiement tardif peut entraîner le report de l'Évènement. Cooking City ne pourra pas être tenu responsable de ce report.

En cas de report de l'Évènement en raison du retard du paiement de l'acompte, l'acompte reste dû et le client pourra réorganiser l'Évènement, aux mêmes conditions de prix, dans les trois mois suivants l'Évènement initial, sous réserve des disponibilités de Cooking City et du paiement de l'acompte.

Faute d'avoir réorganisé l'Évènement sous ce délai, le client perd son droit sur l'Évènement et reste tenu de payer l'acompte à Cooking City à titre de dommages et intérêts.

Article 3-Évènement dont le prix total est supérieur à 10 000 € HT :

Pour tout Évènement dont le prix total est supérieur à 10 000 € HT (dix mille euros Hors Taxes), Cooking City facturera une seconde demande d'acompte devant être payé avant l'Évènement, au plus tard la veille du jour de celui-ci, de sorte que la somme restant due à Cooking City, à la date de l'Évènement, ne soit pas supérieure à 5 000 € HT (cinq mille euros Hors Taxes).

Tout paiement tardif de ce second acompte peut entraîner le report de l'Évènement. Cooking City ne pourra pas être tenu responsable de ce report.

En cas de report de l'Évènement en raison du retard du paiement de ce second acompte, l'acompte reste dû et le client pourra réorganiser l'Évènement, aux mêmes conditions de prix, dans les trois mois suivants l'Évènement initial, sous réserve des disponibilités de Cooking City et du paiement de l'acompte.

Faute d'avoir réorganisé l'Évènement sous ce délai, le client perd son droit sur l'Évènement et reste tenu de payer l'acompte à Cooking City à titre de dommages et intérêts.

Article 4- Évènement dont la valeur globale est inférieure à 1 000 € Hors Taxes:

Pour les Évènements dont la valeur globale est inférieure à 1 000 € Hors Taxes , une facture pour le montant global de l'Évènement sera établie lors de l'acceptation du devis. Celle-ci doit être payée au plus tard 15 jours avant l'Évènement.

Tout paiement tardif de la facture peut entraîner le report de l'Évènement. Cooking City ne pourra pas être tenu responsable de ce report.

En cas de report de l'Évènement en raison du retard du paiement de la facture, le client pourra réorganiser l'Évènement, aux mêmes conditions de prix, dans les trois mois suivants l'Évènement initial, sous réserve des disponibilités de Cooking City et du paiement de la facture.

Faute d'avoir réorganisé l'Évènement sous ce délai, le client perd son droit sur l'Évènement et reste tenu de payer la facture à Cooking City à titre de dommages et intérêts.

Article 5-Tarifs et modalité de règlement :

Les prix des Evènements sont exprimés en euros Hors Taxes.

Le règlement des acomptes et du solde du prix se fait par virement bancaire ou par chèque libellé à l'ordre de Formacity et adressé au 13 – 17 Passage du Ponceau – 75002 Paris. Les chèques doivent être libellés en euros et tirés sur une banque domiciliée en France ou à Monaco.

En application de la loi du 4 août 2008, toute somme non payée 30 jours après l'Evènement donne lieu, sans mise en demeure préalable, au paiement d'intérêts de pénalités de retard au taux de trois fois le taux légal en vigueur.

Article 6-Modification du nombre de participants:

Après acceptation du devis par le client, toute modification du nombre de participants à l'Evènement est soumise aux conditions suivantes :

1. Toute modification du nombre de participants, communiquée par écrit à Cooking City au plus tard cinq jours calendaires avant le jour de l'Evènement, entraînera une réduction ou un augmentation du prix global de l'Evènement conforme au devis, sans pénalité.
2. Toute diminution du nombre de participants, communiquée par écrit à Cooking City moins de cinq jours calendaires avant le jour de l'Evènement, ne pourra donner lieu à une diminution du prix.
3. Toute augmentation du nombre de participants, communiquée par écrit à Cooking City moins de cinq jours calendaires avant le jour de l'Evènement sera soumise à l'accord exprès de Cooking City en fonction des possibilités d'approvisionnement supplémentaires. Le coût des participants additionnels fera l'objet d'un forfait individuel supplémentaire, conforme au devis.

Article 7- Annulation globale de l'Evènement par le client, après acceptation du devis :

Après acceptation du devis par le client, toute annulation globale de l'Evènement est soumise aux conditions suivantes :

1. Si la demande d'annulation est communiquée par écrit à Cooking City au plus tard quinze jours calendaires avant l'Evènement, le montant total de l'acompte sera conservé mais pourra être utilisé pour un nouvel Evènement dans les trois mois suivants l'Evènement initial, sous réserve des disponibilités de Cooking City.
2. Si la demande d'annulation est communiquée par écrit à Cooking City après ce délai mais au plus tard cinq jours calendaires avant l'Evènement, 50% du montant de l'acompte sera acquis à titre de dommages et intérêts pour l'annulation tardive. Le solde sera conservé et pourra être réutilisé pour un Evènement ultérieur dans les trois mois suivants l'Evènement initial, sous réserve des disponibilités de Cooking City.

Dans les deux hypothèses visées ci-dessus, faute d'avoir réorganisé l'Evènement sous le délai de trois mois, le client perd son droit sur l'Evènement et l'acompte ou son solde sera acquis à Cooking City à titre de dommages et intérêts pour annulation tardive.

3. Si la demande d'annulation est communiquée à Cooking City moins de cinq jours calendaires avant l'Evènement, l'intégralité de l'acompte sera acquis à Cooking City à titre de dommages et intérêts pour annulation tardive.

Article 8- Absence de droit de rétractation

Les Evènements dispensés par Cooking City constituent une prestation de services de restauration fournie à une date ou selon une périodicité déterminée par application des dispositions de l'article L 121-20-4 du Code de la consommation.

En conséquence, le client est informé qu'il ne bénéficie pas du droit de rétractation prévu par les dispositions de l'article L 121-19 du Code de la consommation.

Article 9-Responsabilité :

Cooking City se réserve le droit d'annuler un Evènement en cas de force majeure et une telle annulation ne pourra engager sa responsabilité.

Le client reconnaît et accepte que l'approvisionnement en produits destinés au cours de cuisine est soumis aux aléas du marché, en particulier pour certains produits saisonniers ou à caractère exceptionnel.

Le client accepte en conséquence que Cooking City procède à quelques ajustements sur une recette initialement proposée pour un Evènement donné en fonction de la disponibilité des produits. Lorsque de tels ajustements ne modifient pas fondamentalement la recette ou son esprit, l'Evènement est maintenu et ces ajustements ne donnent pas lieu à un remboursement du prix, total ou partiel.

Les cours de cuisine impliquent la participation active du client et des participants. Le client s'engage personnellement et pour le compte des participants dont il se porte garant à ce que les participants soient vigilants et acceptent de se soumettre aux consignes d'hygiène et de sécurité qui leurs sont données par Cooking City, pour le bon déroulement de l'Evènement.

Cooking City ne pourra pas être tenu responsable des dommages causés à la personne des participants ou à leurs biens lors des exercices de cuisine.

Cooking City ne pourra pas être tenu responsable de tout dommage ou perte des objets et effets personnels apportés par les participants. Le client reconnaît qu'à l'issue de l'Evènement, le participant qui souhaite reproduire une recette proposée par Cooking City le fait sous sa responsabilité. Il lui appartient de veiller à ce qu'aucun risque ne résulte de la préparation de la recette ou de la consommation des produits qu'il aura acquis par lui-même. Cooking City ne pourra pas être tenu responsable du résultat d'une recette réalisée par le client ou tout participant à l'Evènement sous sa responsabilité au motif qu'elle aurait été préalablement proposée lors d'un Evènement.

Les recettes envoyées au responsable de l'Evènement à l'issue du cours ne reproduisent pas nécessairement l'ensemble des informations et données communiquées pendant l'Evènement. Cooking City veille à ce que ces documents ou fichiers reproduisent les informations principales qui permettent au client, en combinaison avec les enseignements reçus de Cooking City pendant l'Evènement, de réaliser la (les) recette(s) proposée(s) pendant l'Evènement.

Article 10-Propriété :

Les recettes proposées par Cooking City élaborées pendant l'Évènement et/ou celles envoyées par e-mail au responsable de l'Évènement à l'issue de ce dernier sont la propriété de Cooking City.

La reproduction, la représentation et la publication des recettes proposées par Cooking City sont autorisées pour un usage exclusivement privé ou non-commercial sous réserve de respecter la paternité de la recette en indiquant, sur le support de diffusion ou de présentation de la recette et au bas de celle-ci, de façon apparente et lisible, la mention « *recette proposée par Cooking City* ».

Article 11-Confidentialité et données personnelles :

Les informations recueillies lors de la réservation d'un cours font l'objet d'un traitement informatique destiné à assurer un meilleur suivi de la réservation. Cooking City veille à ce que ces données soient maintenues confidentielles. Elles ne sont pas communiquées à d'éventuels partenaires commerciaux ni à des tiers, sauf autorisation expresse et préalable du client.

Les informations recueillies peuvent être utilisées par Cooking City pour proposer au client ultérieurement les offres commerciales et tenir le client informé des produits, des services et des événements proposés par Cooking City.

Le site <https://cookingcity.fr> et le fichier de données collectées à partir de celui-ci sont en cours d'enregistrement auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Liberté (CNIL).

Conformément à la loi «*informatique et libertés*» du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, le client bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui le concernent, qu'il peut exercer en s'adressant à

Formacity
13 – 17 Passage du Ponceau
75002 Paris.

Le client peut également, à tout moment s'opposer au traitement des données le concernant ou modifier les informations le concernant à partir de la rubrique « mon compte/ma cuisine », sur le site internet <https://cookingcity.fr>.

Article 12-Différend :

Les présentes conditions générales de ventes sont soumises à la loi française.

Toute réclamation en relation avec un Évènement doit être adressée par écrit à
Formacity
13 – 17 Passage du Ponceau

75002 Paris

Paris ou par e-mail (contact@cookingcity.fr) ou par téléphone au +33 (0)1 44 82 58 01.

Les données enregistrées sur le site <https://cookingcity.fr> peuvent être utilisées à titre de preuve des communications entre les parties, des commandes prises par le client et des transactions passées entre Cooking City et le client.

Tout différend entre Cooking City et le client relatif à ces conditions générales de vente ou à la réalisation d'un Evènement, à défaut de solution amiable, sera de la compétence des Tribunaux du ressort de la Cour d'Appel de Paris.

Mentions Légales

Article 1- Informations légales sur l'éditeur et l'hébergeur du site Internet <https://cookingcity.fr> :

Editeur et hébergeur du site Internet :

Formacity

Société par actions simplifiée, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro B 508 485 109,

Siège social : 13 – 17 Passage du Ponceau, 75002, Paris, France

Téléphone : +33 (0)1 44 82 58 01

E-mail : contact@formacity.fr

Responsabilité éditoriale :

Directeur de la publication : Nguyen Laurent

Développement du site Internet et maintenance technique :

Responsable du site Internet : Le directeur - Nguyen Laurent

L'accès au site Internet <https://cookingcity.fr> ainsi que l'utilisation de son contenu, sont soumis aux conditions ci-après. Le fait d'accéder au site et de naviguer sur le site constitue une acceptation sans réserve desdites conditions.

Les présentes conditions d'utilisation peuvent être modifiées à tout moment. Dès qu'elles sont mises en ligne, ces modifications sont réputées être acceptées par l'internaute, utilisateur du site.

Article 2- Propriété Intellectuelle :

L'ensemble des contenus disponibles sur le site internet <https://cookingcity.fr> (notamment, les textes, images, vidéos, photos, sons, musiques, logiciels, recettes et plus généralement tout type de données) sont protégées par le Code de la Propriété Intellectuelle.

Cooking City est titulaire des droits d'auteurs portant sur ces éléments. Cooking City est également titulaire des droits reconnus par le Code de la Propriété Intellectuelle au producteur de bases de données, conformément aux articles L 341-1 et suivants du Code de la Propriété Intellectuelle.

Sont interdits, sans l'accord préalable et écrit de Cooking City, toute reproduction, représentation, adaptation, traduction, distribution, diffusion ou transfert sur un autre site de ces éléments, en intégralité ou partiellement.

Par exception à la règle posée ci-dessus, sont autorisées :

- la reproduction, la représentation et la publication des éléments du site Internet <https://cookingcity.fr> aux fins d'illustrer un article de presse, après accord écrit du service presse ou marketing de Cooking City (contact@cookingcity.fr) ;
- la reproduction, la représentation et la publication des recettes proposées par Cooking City pour un usage exclusivement privé ou non commercial, sous réserve de respecter la paternité de la recette en indiquant, sur le support de diffusion ou de présentation de la recette et au bas de celle-ci, de façon apparente et lisible, la mention « *recette proposée par Cooking City* ».

La dénomination Cooking City et les logos de Cooking City sont des marques enregistrées par Cooking City. Leur utilisation nécessite l'accord préalable et écrit de Cooking City.

L'établissement d'un lien hypertexte vers une page du site <https://cookingcity.fr> est soumis à l'autorisation préalable et écrite de Cooking City. En toute hypothèse, l'établissement d'un tel lien hypertexte doit être suffisamment clair et précédé de la dénomination « *Cooking City* » et de l'adresse du site Internet <https://cookingcity.fr>. Cooking City se réserve de faire supprimer le lien si le site d'origine est contraire à la ligne éditoriale du site <https://cookingcity.fr>.

Article 3-Confidentialité et données personnelles :

Les informations que l'internaute communique lors de l'utilisation du site Internet <https://cookingcity.fr> font l'objet d'un traitement informatique destiné à assurer un meilleur suivi de la relation client. Cooking City veille à ce que ces données soient maintenues confidentielles. Elles ne sont pas communiquées à d'éventuels partenaires commerciaux ni à des tiers, sauf autorisation expresse et préalable de l'internaute.

Les informations recueillies peuvent être utilisées par Cooking City pour proposer à l'internaute ultérieurement les offres commerciales et le tenir informé des produits, des services et des événements proposés par Cooking City.

Le site <https://cookingcity.fr> et le fichier de données collectées à partir de celui-ci sont en cours d'enregistrement auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Liberté (CNIL).

Conformément à la loi «*informatique et libertés*» du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, l'internaute bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui le concernent, qu'il peut exercer en écrivant à

Formacity
13 – 17 Passage du Ponceau
75002 Paris.

L'internaute peut également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement des données le concernant à partir de la partie « mon compte ».

A l'instar de nombreuses sociétés, Cooking City emploie l'utilisation de « cookies » sur le site <https://cookingcity.fr>, pour assurer un meilleur suivi de la relation client. Le cookie est un fichier informatique au format texte placé sur le disque dur de l'ordinateur de l'utilisateur lors de la consultation de certains sites Internet. Ce cookie ne permet pas à Cooking City d'identifier l'internaute; en revanche, il enregistre des informations relatives à la navigation de l'ordinateur de l'internaute sur le site (les pages consultées, la date et l'heure de la consultation, etc.) qui peuvent être lues lors de visites ultérieures de l'internaute. Les cookies peuvent permettre à l'internaute d'optimiser son expérience d'utilisateur en ligne, en enregistrant ses préférences lors de la consultation d'un site spécifique. La durée de conservation de ces informations dans l'ordinateur de l'internaute est de 1 an.

L'internaute peut désactiver l'enregistrement de "cookies" en configurant son navigateur de la manière suivante :

Pour Microsoft Internet Explorer :

1. choisir le menu "Outils" (ou "Tools"), puis "Options Internet" (ou "Internet Options").
2. cliquer sur l'onglet "Confidentialité" (ou "Confidentiality")
3. sélectionner le niveau souhaité à l'aide du curseur.

Pour Mozilla firefox :

1. Choisir le menu "outil " puis "Options"
2. Cliquer sur l'icône "vie privée"
3. Repérer le menu "cookie" et sélectionner les options qui conviennent

Pour Opéra :

1. Choisir le menu "Fichier">"Préférences"
2. Vie Privée

Article 4- Contenu du site :

Cooking City met en œuvre tous ses efforts pour offrir aux utilisateurs du site Internet des informations de qualité, accessibles dans des conditions techniques optimales.

Il est toutefois rappelé que les informations et les recettes sont données à titre indicatif et informatif.

Le résultat d'une recette dépend en grande partie du tour de main de celui qui la réalise. La réalisation d'une recette proposée par Cooking City sur son site internet est de la responsabilité de l'utilisateur ou du tiers qui réalise celle-ci. Il appartient à ces derniers de veiller à ce qu'aucun risque ne résulte de la préparation de la recette ou de la consommation des produits qu'il aura acquis par lui-même. Cooking City ne pourra pas être tenu responsable du résultat d'une recette réalisée par

l'utilisateur sous sa responsabilité au motif qu'elle aurait été proposée sur le site Internet <https://cookingcity.fr>.

Malgré tous les soins apportés au contenu du site, Cooking City ne peut pas garantir l'exactitude, l'exhaustivité ou l'actualité des informations diffusées sur le site, ni la conformité desdites informations avec l'utilisation que souhaite en faire l'internaute. En conséquence, ce dernier reconnaît utiliser ces informations sous sa responsabilité exclusive.

Article 5- Fonctionnement technique du site :

Le site Internet de Cooking City est normalement accessible 24h/24h et 7 jours/7.

L'accès à tout ou partie du site pourra être suspendue ou supprimée en cas de force majeure, de difficultés informatiques, de difficultés liées à la structure des réseaux de télécommunications ou difficultés techniques ou pour des raisons de maintenance, sans que la responsabilité de Cooking City puisse être recherchée.

Article 6-Différend :

Le contenu du site et son utilisation par l'internaute sont soumis à la loi française.

Toute réclamation à l'occasion de l'utilisation du site internet <https://cookingcity.fr> doit être adressée par écrit à :

Formacity
13 – 17 Passage du Ponceau
75002 Paris

ou par e-mail (contact@cookingcity.fr) ou par téléphone au +33 (0)1 44 82 58 01.

Les données enregistrées sur le site <https://cookingcity.fr> peuvent être utilisées à titre de preuve des communications entre les parties, des commandes prises par l'internaute, et des transactions passées entre Cooking City et l'internaute.

Tout différend entre Cooking City et l'internaute relatif à l'utilisation du site internet <https://cookingcity.fr>, à défaut de solution amiable, sera de la compétence des Tribunaux du ressort de la Cour d'Appel de Paris.